



PRÉFET DE L'EURE

Arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016/56
Portant actualisation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à 31 ;
- le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;
- l'arrêté interpréfectoral n° BB/02/64 du 22 juillet 2002 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne et désignant le Préfet de l'Eure Préfet coordinateur du bassin ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2014/153 du 10 novembre 2014 renouvelant le collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux et actualisant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2015/081 du 21 mai 2015 modifiant la composition de ladite commission ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2015/199 du 31 décembre 2015 modifiant la composition du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016/016 du 14 janvier 2016 désignant le représentant de l'association faune et flore de l'Orne ;
- le courrier du Conseil Régional de Normandie nommant son représentant ;
- le courrier de l'Union des maires et des élus de l'Eure nommant le remplaçant de Monsieur Yves DUVAL et du syndicat départemental de l'eau de l'Orne nommant le remplaçant de Monsieur Gérard PIGNET ;

Considérant

qu'il y a lieu, dès lors, d'actualiser les membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Eure :

A R R E T E

Article premier – Sont nommés membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne :

- membres siégeant au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

désigné par l'Union des Maires et des Élus de l'Eure :

Collège des communautés de communes :

Monsieur Christian BAISSÉ, vice-président de l'intercom Risle et Charentonne ;
Monsieur Jean-Luc BARRE, vice-président de la communauté de communes Val-de-Risle ;
Monsieur Hubert CAPELLE, vice-président de la communauté de communes du canton de Beaumesnil ;
Monsieur James DUCLOS, vice-président de la communauté de communes du Vièvre-Lieuvin ;
Monsieur Frédéric SCRIBOT, président de l'Intercom du Pays Brionnais ;
Madame Marie-Lyne RIVIERE, vice-président de la communauté de communes de Bernay et des environs ;
Monsieur Allain GUESDON, président de la communauté de communes de Beuzeville ;
Madame Christine VAN DUFFEL, vice-présidente de la communauté de communes d'Amfreville la Campagne ;
Monsieur Francis BRONNAZ, délégué à la communauté de communes du pays du Neubourg ;
Monsieur Michel LEROUX, président de la communauté de communes de Pont-Audemer ;
Monsieur Patrick LIEVENS, vice-président de la communauté de communes du canton de Bourgtheroulde-Infreville ;
Monsieur Pierre CHAUVIN, président de la communauté de communes du canton de Broglie ;
Monsieur Jean-Claude PROVOST, président de la communauté de communes du canton de Rugles.

Collège des maires :

Monsieur Valéry BEURIOT, maire de Brionne ;
Monsieur Christian MESNIERE, maire de Folleville ;
Monsieur Lucien ROMAIN, maire de Saint-Samson de la Roque.

Collège des syndicats mixtes de pays :

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, président du syndicat mixte du pays de la Risle-Charentonne ;
Monsieur Bruno QUESTEL, président du syndicat mixte du pays du Roumois.

désigné par l'Association des Maires de l'Orne :

Collège des communautés de communes :

Monsieur Daniel DEULEY, communauté de communes du canton de la Ferté-Fresnel ;
Monsieur Jean-Marie VERCRUYSSÉ, communauté de communes du Pays de l'Aigle et de la Marche ;
Monsieur Luc FERET, communauté de communes des Vallées du Merlerault.

Collège des maires :

Madame Véronique LOUWAGIE, maire de l'Aigle.

désigné par le Conseil Régional de Normandie :

Madame Karen BEAUVILLARD

désigné par le Conseil Départemental de l'Eure :

Monsieur Gérard CHERON

désigné par le Conseil Départemental de l'Orne :

Monsieur Laurent MARTING

désigné par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande :

Monsieur Thierry LECOMTE

désigné par le SERPN :

Monsieur Gérard PLESSIS

désigné par le SAEP de Beuzeville :

Monsieur Daniel MORDANT

désigné par le SAEP de la Charentonne :

Monsieur Joël BOURDIN

désigné par le syndicat départemental de l'eau de l'Orne :

Monsieur Claude VALLÉE

désigné par le syndicat mixte intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de la Risle :

Monsieur Jean-Marie VERCRUYSSSE

désigné par le syndicat d'assainissement du pays d'Ouche :

Monsieur Albert MEREAU

désigné par le syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle :

Monsieur Francis COUREL

désigné par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Risle Estuaire :

Monsieur Daniel BUSSY

- membres siégeant au sein du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

représentant la Chambre d'Agriculture de l'Eure :

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE

représentant la Chambre d'Agriculture de l'Orne :

Monsieur Marc ROGEREAU

représentant la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure :

Monsieur Sébastien VOISIN

représentant la Chambre de commerce et d'industrie de l'Orne :

Monsieur Georges CHAUVEL-TREPIER

représentant la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Eure :

Monsieur Sébastien DOMINGO

représentant la fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur Guy BROUARD

représentant l'association faune et flore de l'Orne :

Madame Chantal DEROUET

représentant le comité départemental de canoë kayak de l'Eure :

Monsieur Alexandre MAUGER

représentant le groupement des producteurs autonomes d'énergie hydroélectrique :

Monsieur Richard RODIER

représentant le syndicat des pisciculteurs de Normandie :

Madame Corinne SAUVEGRAIN

représentant l'A.S.A. Risle Médiane :

Monsieur François BONNARD

représentant l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) :

Monsieur José GUTIERREZ

représentant l'association du pays Risle estuaire :

Monsieur Claude BEIGLE

représentant l'association sauvegarde, valorisation et développement de la vallée de la Risle :

Monsieur Bernard BARILLEC

représentant l'association UFC Que Choisir de l'Eure :

Monsieur Pierre BRUNET

- membres du Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés :

le Préfet de la région Île-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant ;

le Préfet de l'Eure ou son représentant ;

le Préfet de l'Orne ou son représentant ;

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant ;

la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure ou son représentant ;

le directeur de l'agence régionale de la santé de Normandie ou son représentant ;

le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant ;

le directeur départemental des territoires de l'Orne ou son représentant ;

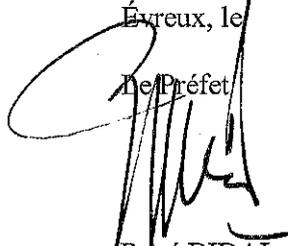
la directrice de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant.

Article 2 - Les membres désignés dans l'arrêté cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 3 - Sont désignés comme membres experts sans voix délibérative au sein de la Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne :

- un représentant de l'Office national des forêts de Normandie ;
- le chef du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Orne ou son représentant ;
- un représentant de l'association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et le sous-préfet de Bernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Orne ainsi que sur le site internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Évreux, le
De Préfet

René BIDAL

- 2 MAI 2016

